

## **Le pseudo « retour de l'antisémitisme ».**

### **Fantômes et discours rituels autour du dîner annuel du CRIF**

Lundi 2 mars avait lieu à Paris le dîner annuel du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF). Constatant une forte hausse des actes antisémites recensés par le ministère de l'Intérieur au début de l'année 2009, son Président, Richard Pasquier, y a déclaré que « *L'antisémitisme est de retour* » et que « *aujourd'hui beaucoup de juifs en France ont peur* », a relaté le lendemain matin l'ensemble de la presse écrite, des radios et des télévisions. Une fois de plus, l'on joue ainsi à effrayer l'opinion publique en agitant le fantasme d'un « retour » des horreurs du passé. Ces fantômes et ces amalgames, qui durent depuis des années, sont pourtant facilement critiquables et l'on voudrait rapidement expliquer pourquoi.

Mais, avant tout, donnons nos sources. Il existe en France un organisme public qui collecte, entre autres, les données statistiques et études diverses relatives à l'évolution du racisme et de l'antisémitisme, c'est la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH). Cette commission, créée en 1984, a reçu par la loi du 13 juillet 1990 la mission de présenter un rapport annuel faisant le point sur les actes racistes et antisémites. Et de fait, cet organisme publie de très volumineux rapports annuels qui sont une mine de renseignements et que l'on trouve accessibles en ligne sur le site de la commission ([www.cncdh.fr](http://www.cncdh.fr)) et sur celui de son éditeur La Documentation française ([www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)). C'est principalement de la lecture de ces rapports que l'on tire le présent texte.

#### **1) Le pic d'actes antisémites effectivement constaté en janvier 2009 s'explique par une raison conjoncturelle bien précise : la guerre de Gaza**

La forte augmentation du nombre d'actes antisémites recensés au mois de janvier 2009 est un fait, mais qui ne traduit pas un quelconque « retour de l'antisémitisme ». Elle a une explication conjoncturelle bien précise : la Guerre de Gaza. Et ceci n'est pas nouveau du tout, le même phénomène ayant déjà été observé au cours la deuxième Intifada en 2000. Le rapport de la CNCDH de l'année 2000 terminait le chapitre Antisémitisme sur ces mots : « *Quant à la violence qui a marqué le dernier trimestre, elle est à mettre essentiellement à l'actif de milieux issus de l'immigration qui ont trouvé là un exutoire à leur mal-être et à leur sentiment*

*d'exclusion. Rapidement retombée pour devenir résiduelle dans les derniers jours de l'année, cette flambée d'agressions concentrées contre les membres et les biens de la communauté juive est de nature à se développer à nouveau au gré de l'évolution de la situation au Proche Orient, conclut le ministère de l'Intérieur* »<sup>1</sup>. Et depuis cette date, la corrélation entre le nombre d'actes antisémites enregistrés mensuellement et la situation au Proche-Orient n'a cessé de se vérifier. Le mois de janvier 2009 le confirme simplement une fois de plus. Il n'y a (hélas) rien de nouveau sous le soleil.

## **2) Il n'y a pas d'augmentation tendancielle de l'antisémitisme en France, c'est le contraire qui est vrai et c'est ailleurs que se situe une évolution préoccupante**

Il faut en finir avec ce fantasme d'un « retour de l'antisémitisme ». Il y a maintenant dix ans que les politologues et les instituts de sondages l'ont montré :

- *premièrement* des opinions antisémites existent encore mais elles ne cessent de diminuer très fortement depuis la Seconde Guerre mondiale : « En 1946, un peu plus du tiers de la population adulte considérait qu'un Français d'origine juive était 'aussi Français qu'un autre Français'. À l'automne 2000 plus des deux tiers approuvaient l'opinion 'les Juifs sont des Français comme les autres'. Aujourd'hui ils sont près de 90 % », écrit Nonna Mayer<sup>2</sup>.

- *deuxièmement* ces opinions sont très minoritaires et la France n'est absolument pas un pays antisémite. A titre d'exemple, et pour rester dans la triste actualité de l'affaire récente des propos de l'évêque négationniste Richard Williamson, en 2002 déjà le sentiment qu'on parlerait « trop » de l'extermination des Juifs par les nazis, manière détournée de banaliser, voire de nier Auschwitz, ne concernait que 17 % des personnes sondées, 80 % estimant au contraire qu'on en parle « ce qu'il faut » voire « pas assez »<sup>3</sup>.

- *troisièmement* c'est même le contraire qui est vrai : la France est plutôt un pays « philosémite » et qui condamne plus sévèrement le racisme anti-Juif que le racisme anti-Maghrébin<sup>4</sup>. Et ceci se mesure aisément car les sondages de la CNCDH posent les mêmes questions s'agissant des différentes minorités vivant en France. D'où il ressort que, si la France n'est pas davantage un pays globalement raciste à l'encontre des Musulmans, la

---

<sup>1</sup> *La lutte contre le racisme et la xénophobie. Rapport d'activité de la CNCDH, 2000, p. 8.*

<sup>2</sup> N. Mayer, « L'antisémitisme en France à l'aune des sondages », *Hommes et Libertés*, 2004, 127, p. 38-40.

<sup>3</sup> N. Mayer, « Antisémitisme et judéophobie en France en 2002 », in *La lutte contre le racisme et la xénophobie. Rapport de la CNCDH, 2002, p. 98.*

<sup>4</sup> Voir O. Duhamel, « Une opinion philosémite », dans Sofres, *L'état de l'opinion 1999*, Paris, Seuil, 1999, p. 177-186.

communauté faisant le plus l'objet de craintes et de rejet est bien en réalité la communauté musulmane. Ainsi, si les trois quarts des personnes interrogées estiment que les Musulmans sont « aussi Français que les autres Français », la proportion des « tout à fait d'accord » avec cette opinion est inférieure de vingt points à celle que recueille la question sur les Juifs (44 % au lieu de 63 %). Et il en va de même pour la tolérance à l'égard des propos racistes : « Dire 'sale Arabe' justifie une condamnation par la justice pour 51 % des personnes interrogées, mais le propos est jugé moins sévèrement que celui de 'sale Juif', dont la condamnation judiciaire était justifiée par 59 % de l'échantillon. Globalement, l'opinion semble mieux disposée à l'égard des Français juifs que des Français musulmans ou arabes »<sup>5</sup>.

Ajoutons enfin que c'est de ce point de vue que l'évolution récente de la société française est en réalité le plus préoccupante. Comme le relatent les deux derniers rapports (2006 et 2007) publiés par la CNCDH : « Si l'on constate globalement une plus grande acceptation des minorités, ces propos doivent cependant être nuancés quand il s'agit de l'Islam et les musulmans. Depuis quelques années on note une certaine méfiance, voire un rejet, des populations musulmanes. [...] Ainsi, la religion musulmane n'évoque quelque chose de positif que pour 28 % des personnes interrogées. De toutes les religions, c'est celle qui suscite le plus d'images négatives, avec un niveau d'opinions positives inférieur de 11 points à celui de la religion juive et de 22 points à celui de la religion catholique. De plus, 48 % des sondés considèrent que les musulmans forment un groupe à part dans la société. Ce chiffre est nettement plus important que pour les autres catégories de populations citées, même si l'on enregistre une baisse de 9 points par rapport à l'an passé. On note par ailleurs, que si 84 % des personnes interrogées considèrent que les Français juifs sont des Français comme les autres, la proportion de personnes qui considèrent que les Français musulmans sont des Français comme les autres n'est que de 69 % »<sup>6</sup>.

Rappelons enfin que, si la proportion de personnes se disant d'accord avec la proposition « Il y a trop d'immigrés en France » baisse elle aussi en tendance historique, cette baisse est beaucoup moins rapide et cette proportion est encore majoritaire : elle était de 57 % en 2007<sup>7</sup>. Et derrière cette notion d'« immigrés » se cachent bien évidemment d'abord les populations d'origine maghrébine et/ou de confession musulmane.

---

<sup>5</sup> N. Mayer, « Antisémitisme et judéophobie en France en 2002 », *Op.cit.*, p. 100-101.

<sup>6</sup> *La lutte contre le racisme et la xénophobie. Rapport d'activité de la CNCDH*, 2006, p. 84 et 2007, p. 76.

<sup>7</sup> V. Tiberj, *La crispation hexagonale*, Paris, Plon et Fondation Jean Jaurès, 2008, p. 51.

### **3) L'antisémitisme est déjà puni de la manière la plus sévère qui se puisse concevoir**

La stratégie du CRIF consiste manifestement à entretenir le plus possible une pression sur le gouvernement français, et cette stratégie fonctionne. C'est ainsi que le Premier ministre François Fillon vient à nouveau de déclarer lors de ce dîner du 2 mars que « une des premières manières de mener cette lutte, c'est de durcir la répression des actes racistes et antisémites ». De tels propos font en réalité partie du rituel, mais ils sont également critiquables en ce qu'ils peuvent laisser penser que la répression des actes racistes et antisémites ne serait pas déjà « dure », voire que l'on n'aurait pas fait grand chose à ce sujet ces dernières années. Or c'est le contraire qui est vrai. *Au cours des dernières années, la France s'est dotée d'un arsenal juridique sans précédent pour sanctionner les actes ou les simples propos racistes ou antisémites.* La loi du 3 février 2003 a créé de nouvelles circonstances aggravantes pour les actes ou les propos à caractère raciste, xénophobe et antisémite, elle a aggravé les peines de prison et les amendes encourues et elle a aggravé aussi les qualifications juridiques de ces actes en requalifiant en crimes ce qui n'était auparavant que délits (notamment les dégradations de biens privés par des moyens dangereux comme l'incendie d'un lieu de culte qui devient un crime passible de 20 ans de réclusion). Ensuite, la loi du 9 mars 2004 a encore renforcé cet arsenal en étendant la liste des infractions susceptibles d'être aggravées par le mobile raciste et en allongeant les délais de prescription pour certaines infractions prévues par la loi sur la presse. Sait-on que l'insulte « sale Juif » est aujourd'hui passible de 6 mois de prison et de 22 500 euros d'amende ? Que veut-on de plus ?

Et ces textes ne sont pas restés lettre morte. En 2005 a aussi été créé la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) qui développe de nombreuses actions contre les différentes formes de racisme et de discriminations. Le 14 décembre 2007, le ministère de la Justice a signé une convention avec la LICRA et avec SOS Racisme pour mobiliser officiellement les associations dans la lutte contre le racisme, augmenter les plaintes en justice et sensibiliser encore davantage les professionnels (policiers et magistrats). Enfin, de nombreuses circulaires sont venues ces dernières années rappeler et inciter les parquets à poursuivre toujours plus et toujours plus sévèrement ces actes ou ces propos. Et de fait, le nombre de condamnations augmente régulièrement : il a plus que doublé depuis le début des années 2000.

Voilà une évolution dont on ne peut que se féliciter et encourager la poursuite, plutôt que de faire comme si elle n'existait pas déjà.

**4) Ces discours rituels masquent une incapacité des institutions juives de France à prendre leurs distances vis-à-vis de l'Etat israélien, ce qui est le pendant et l'amplificateur de l'incapacité de nombreux Français maghrébins à distinguer la politique israélienne de la communauté juive en général.**

Il est clair que les auteurs d'actes ou de propos antisémites ont tendance à amalgamer en permanence la politique de l'Etat d'Israël vis-à-vis des Palestiniens avec les opinions de l'ensemble de la communauté juive, et ainsi à « faire payer » à leurs compatriotes Français de confession juive le prix de la politique israélienne. Mais il est tout aussi clair que la plupart des institutions juives ne font rien pour les en dissuader. Rappelons par exemple que, dans l'interview qu'il donnait au journal *Le Monde* le 1<sup>er</sup> février 2009, au début de la guerre de Gaza, le nouveau Grand rabbin de France Gilles Bernheim appelait encore à la solidarité totale avec le peuple et avec le gouvernement israéliens. Dans ces conditions, comment prétendre être légitime à dénoncer les amalgames des autres ? Ne fait-on pas au contraire que les renforcer ? Et ceci ne risque t-il pas encore de s'aggraver à présent que l'Etat d'Israël est dirigé par une coalition de droite et d'extrême droite dont certaines composantes affichent clairement leurs opinions belliqueuses et souhaitent reprendre la politique de colonisation de la Cisjordanie ? Jusqu'où les institutions juives de France demanderont-elles à leurs membres d'être solidaires d'une telle politique ?

Il nous semble que la seule attitude courageuse et responsable, visant à faire baisser l'intolérance et le racisme entre les communautés juive et musulmane de France, doit consister à renvoyer dos-à-dos ces identifications mythiques et émotionnelles, et à inviter les divers représentants de ces communautés nationales à travailler ensemble d'une part pour lutter contre les préjugés et les amalgames de tous types et d'autre part, si elles le peuvent, pour aider la cause de la paix entre Israéliens et Palestiniens, dans le cadre des résolutions de l'ONU consacrant le droit de ces deux peuples à avoir chacun leur terre et leur Etat souverain.

*Laurent Mucchielli, sociologue, le 3 mars 2009*